



# Fourrière contrez les abus!

Marre de tourner en rond à la recherche d'une place pour rentrer chez vous ou faire une course? Prudence, vous garer à la va-vite peut vous coûter cher. En effet, en ville, la fourrière traque le véhicule mal (ou pas...) stationné, et parfois, bizarrement, se retrouve très vite sur les lieux. À Paris, on parle d'un vrai business<sup>(1)</sup>. Soyez donc sur vos gardes et ne vous laissez pas faire.

### L'auto est chargée avant que le PV soit fait? réagissez vite!

La rapidité d'intervention des "faucheuses" surprend souvent, surtout dans les quartiers situés près de la fourrière et en particulier le soir, où elles se déplacent en convoi et tournent plein pot. Parfois, le PV n'est pas encore dressé que les employés commencent à charger la voiture! Vigilance aussi là où des caméras de surveillance servent à sanctionner

les automobilistes (Cagnes-sur-Mer, Cannes, Draguignan, Nice, Valenciennes...): les remorqueurs arrivent fissa!

**LE CONSEIL** À défaut de pouvoir bien vous garer, gardez un œil sur votre auto, car aucun délai minimal entre la verbalisation et l'enlèvement n'est fixé <sup>(2)</sup>. Le chargement peut donc débuter pendant la rédaction du PV. Cependant, en arrivant sur place avant son départ, vous pourrez limiter les frais. Si trois ou quatre roues sont encore au sol, vous n'aurez à régler

## Une facture salée!

- ➔ Les tarifs des fourrières ont bondi de 20% en 2010 dans les villes de moins de 400000 habitants. Ailleurs, pas de hausse, mais, en récupérant l'auto le jour même, la note s'élève au bas mot à 165 €!
- ➔ Immobilisation matérielle (telle que la pose d'un sabot): 7,60 €.
- ➔ Opérations préalables: 15,90 € (non payables s'il y a enlèvement).
- ➔ Remorquage: 126 € dans les villes de plus de 400000 habitants, 110 € ailleurs.
- ➔ Frais de garde journaliers: de 4,60 € minimum à 10 € à Paris.
- ➔ Expertise si l'auto n'est pas retirée sous trois jours: 61 €.
- ➔ Le PV: 35 € pour stationnement gênant, 135 € s'il est dangereux ou sur une place pour handicapés.

que le PV et les frais d'intervention (15,90 € s'il n'y a pas de sabot). Mais si le levage a démarré, vous devrez, en sus de l'amende, la totalité du coût de mise en fourrière.

### Vous étiez bien garé? apportez des preuves

"J'étais sur une place normale dans ma rue comme d'habitude et, le soir, ma voiture avait disparu. J'ai cru à un vol!" La mésaventure de Delphine, à Paris, n'est pas rare. Un panneau provisoire d'interdiction de stationner planté sur le tard, une signalisation peu visible, le fait de "coincer" un autre véhicule ou de gêner la circulation, etc., et l'on se retrouve vite à pied!

**LE CONSEIL** Là, à moins d'arriver sur place juste à temps, passer à la caisse de la fourrière pour récupérer son auto est inévitable. Mais l'enlèvement reste contestable auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance, si l'arrêté sur la signalisation et sa date d'application n'existe pas ou est imprécis, et/ou si vous apportez la preuve de votre bonne foi (photos et témoignages). Attention, avant de laisser votre voiture plusieurs jours au même endroit, informez-vous des mouvements à venir (travaux, marché). Et si vous êtes en stationnement abusif, l'enlèvement est légal et non contestable.

### Votre voiture a été abîmée? faites-le noter sur place

Gilbert, de Cagnes-sur-Mer, ne décolère pas depuis fin 2010, car sa Fiat Uno a été embarquée alors qu'il était garé dans un parking et ne gênait a priori aucune sortie de véhicule. Pour couronner le tout, il a dû

changer un pare-chocs, que les employés ont cassé à trois endroits. Si des dégâts (carrosserie bosselée, peinture rayée, rétroviseur brisé, etc.) sont commis lors d'une telle intervention, il va falloir batailler...

**LE CONSEIL** Courir à l'autre bout de la ville pour récupérer sa voiture n'enchant personne. Alors, tant qu'à perdre du temps, inspectez scrupuleusement votre auto (la carrosserie et le dessous) avant de quitter la fourrière. Vérifiez la fiche d'enlèvement qui vous aura (en théorie) été remise ou que l'agent sur place tiendra à votre disposition. En cas de souci, faites notifier expressément et en détail les dommages, puis protestez par recommandé avec AR auprès de l'administration responsable de la fourrière (service du contentieux de la mairie ou préfecture). Et pensez à la protection juridique de votre contrat d'assurance auto, une aide peut être prévue à cet effet.

1. Les agents verbalisateurs de la ville de Paris sont soumis à des quotas et les employés des fourrières reçoivent des primes (qui peuvent doubler leur salaire!) en fonction du nombre de voitures embarquées. 2. L'autocollant "Enlèvement demandé" sur la vitre n'est pas non plus obligatoire.

## Enlèvement justifié ou pas? [EN BREF]

- ☑ Il est autorisé en cas de stationnement abusif (plus de sept jours d'affilée en province, plus de 24 heures à Paris), gênant (sur aire de livraison, de transport de fonds, ou place pour handicapés) ou dangereux (tunnel, pont, virage...). Ou si vous perturbez la circulation.
- ☑ Il est interdit si, en cas de faute précitée, il n'y a pas eu de PV. Et pour un stationnement non payé.